

R20-2021-12-23-0002

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION CORSE
POUR LE MANDAT 2021 - 2025**

Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail

Considérant :

- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) pour le mandat 2021-2025 ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) de la région Corse est composée des membres suivants :

| Qualité (représentant employeur/salarié) | Nom et prénom du représentant | Profession du représentant | Appartenance syndicale éventuelle |
|--|-------------------------------|----------------------------------|---|
| Représentant Salarié | Mme SISCO Nathalie | Responsable administratif | STC |
| | Mme NOBILI Laura | Responsable administratif | STC |
| | Mme NICOLAI Marie-Thérèse | Responsable administratif | STC |
| | M. ESTEVES Stéphane | Technicien CHR | STC |
| | Mme CASTELLANI Marie-France | Responsable service d'accueil | STC |
| | M. CARLOTTI Florent | Responsable administratif | STC |

Une liste complémentaire sera publiée pour les sièges vacants.

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Fait à Ajaccio, le 24 décembre 2021

Pour la directrice régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de Corse
Et par délégation, la directrice adjointe du travail,

Marie ANTHELME

